

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt neuf janvier deux mil dix huit à vingt heures, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur José ALMEIDA, Maire.

24 conseillers étaient présents.

Monsieur Christian CHEVREUX avait donné pouvoir à Monsieur Luc LE LORC'H,
Madame Bernadette SHUNGU avait donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY,
Madame Isabelle MORENO avait donné pouvoir à Madame Céline TONOT,
Madame Christine GUYOT était excusée et Madame Florence BIZOT absente.

Avant l'ouverture de la séance et comme annoncé lors de l'envoi de la convocation, il est procédé à la projection de deux courts métrages concernant notamment l'ÉcoQuartier des Rives du Bief, labellisé étape 4, le premier réalisé par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, présentant les 6 EcoQuartiers labellisés de la région Bourgogne Franche-Comté et le second produit par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et diffusé en décembre dernier à Paris à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Ces courts métrages permettent de découvrir comment l'État a par deux fois, ces dernières semaines, mis en valeur l'engagement de Longvic en faveur du Développement Durable, ce dont la Commune peut être fière.

A l'issue de ces diffusions, Monsieur le Maire, ayant constaté que le *quorum* est atteint, ouvre la séance et propose Madame Hélène MARTEEL aux fonctions de secrétaire de séance, ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal le projet de compte-rendu de la séance du 22 décembre 2017.

Monsieur Pascal CAMBON souligne qu'une intervention de Monsieur Christian BOUCASSOT à l'occasion de la question n° 15 relative aux travaux réalisés au parking du 20 bis route de Dijon n'est pas retranscrite. A cette occasion, Monsieur Christian BOUCASSOT avait précisé que les travaux de matérialisation au sol de la rampe « handicapé » seraient réalisés à la fin de l'hiver lorsque les conditions météorologiques le permettraient.

Compte tenu de cette précision, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1 – Dépôt d'un permis de construire dans le cadre de la réhabilitation du Château

Abordant l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre de la réhabilitation du Château, de l'autoriser à signer tout document et autorisation en vue du dépôt du permis de construire.

Le château, bâtie du XVIII^{ème} siècle, se rapprochera de son architecture d'origine. En effet suite à un incendie survenu en 1969, le bâtiment avait été restructuré.

A l'intérieur du château, quelques services, et non des moindres seront installés. Le rez de chaussée sera le carrefour des services publics à Longvic avec un guichet unique, lieu où les familles pourront inscrire et suivre les différentes activités auxquelles leurs enfants participent en matière scolaire et d'enfance. Il ne sera donc plus nécessaire de se rendre d'une structure à l'autre pour procéder à différentes inscriptions. Il s'agit d'une véritable amélioration du service rendu pour tous les usagers, notamment les familles et qui est également attendu par le personnel.

L'étage du château sera consacré à l'accueil des enfants. C'est une belle opportunité qui permettra aux enfants de s'approprier le patrimoine de la Ville, de le redécouvrir et de créer une synergie avec la Maison

Municipale de l'Enfance.

Cette nouvelle organisation permettra également d'optimiser le service rendu aux usagers.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 - Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc GONÇALVES qui rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif local sur autorisation de l'organe délibérant et jusqu'à l'adoption du budget d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Conformément à cette disposition, il propose au Conseil Municipal d'autoriser avant l'approbation du budget primitif 2018 l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre 20

- changement du PABX IP (standard téléphonique) de l'Hôtel de Ville : 16 000 €.

Chapitre 21

- changement du PABX IP (standard téléphonique) de l'Hôtel de Ville : 60 000 €,
- réfrigérateur pour les P'tits Lutins : 400 €,
- mobilier pour station biométrique Hôtel de Ville : 3 200 €,
- aérogommeuse pour enlèvement des tags et graffitis : 6 000 €.

Chapitre 23

- caméra vidéoprotection : 19 000 €,
- Aménagement de la Place Royale : 150 000 €,
- centrale incendie gymnase Deblangey et maternelle Paul Émile Victor : 8 750 €.

Bien entendu, la présente décision vaut engagement d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de la Commune.

Madame Martine DERIOT s'étonne que le changement de standard téléphonique soit inscrit aux chapitres 20 et 21.

Concernant l'aérogommeuse, elle déplore que la Commune soit obligée d'investir pour réparer les actes d'incivilité de certains. Il conviendrait que ces derniers réparent eux-mêmes les dégâts qu'ils ont occasionnés.

Enfin, elle s'étonne du prix élevé pour la caméra de vidéo protection, à savoir 19 000 €, somme qui lui paraît excessive.

Monsieur le Maire rappelle que le changement de standard téléphonique était déjà programmé en 2017, les études ont pris plus de temps que prévu. Le projet comprend une partie logiciel et une partie matériel, ce qui explique l'inscription à deux chapitres budgétaires différents.

Il précise que l'acquisition de l'aérogommeuse répond à la nécessaire qualité du cadre de vie auquel chaque habitant est attaché. Dans ce domaine, il convient de faire preuve d'une grande réactivité. Bien entendu, si des bâtiments publics sont victimes de tags ou graffitis, un dépôt de plainte est déposé et les auteurs sont poursuivis s'ils sont identifiés.

A ce propos, il tient à rendre hommage au travail des agents des services techniques qui concourent grandement à la qualité du cadre de vie des Longviciens.

Concernant la vidéoprotection, Monsieur le Maire précise que les caméras sont installées aux emplacements stratégiques de la Commune, permettant de couvrir tous les secteurs. Le montant est élevé car il convient de prendre en compte d'importants travaux de génie civil, nécessaires au raccordement du système au réseau informatique de la Commune.

Monsieur Jean-Philippe MOREL indique qu'il lui semble nécessaire d'intervenir très rapidement lorsque des tags ou graffitis sont détectés. En effet, « les tags appellent les tags ». L'acquisition d'une aérogommeuse lui semble judicieuse.

Il souligne que, comme chaque année, la Municipalité fait le choix, contrairement à la majorité des autres collectivités, de voter le budget au mois de mars. Ce choix bloque les investissements de la Ville jusqu'à la présentation de la présente délibération.

Par cohérence, son groupe s'abstiendra, cette délibération étant de nature budgétaire.

Monsieur le Maire précise que les communes qui adoptent le budget primitif avant la fin de l'année précédente sont obligées de présenter un budget supplémentaire avec des masses financières souvent importantes.

De plus, au mois de mars, les informations fiscales ainsi que les dotations d'État sont connues.

Compte tenu de ces précisions, la proposition est adoptée à l'unanimité, quatre conseillers s'abstenant (Mesdames DERIOT, JACQUEMOND et Messieurs MOREL, CAMBON).

3 - Convention avec SCIC Habitat Bourgogne

Monsieur Christian BOUCASSOT rappelle que dans le cadre du renforcement du dispositif de vidéo protection de la Commune, il est apparu opportun d'installer une nouvelle caméra de vidéo protection au 2 rue André Malraux dont le rayon d'action permettra de couvrir l'intersection des axes routiers des rues Jules Guesde et André Malraux.

Après examen des sites potentiels, il a été décidé d'implanter ce dispositif sur le mur privatif du bâtiment situé 2 rue André Malraux (parcelle BN n° 601).

La société SCIC Habitat Bourgogne, propriétaire de ce bâtiment, a donné son accord de principe.

Il propose donc au Conseil Municipal d'approuver une convention, dont le projet avait été annexé à la convocation, entre la Commune et SCIC Habitat Bourgogne prévoyant notamment les éléments liés au raccordement et facturation de l'installation électrique sur les communs.

Monsieur Jean-Philippe MOREL rappelle que lors du précédent mandat, l'État participait financièrement aux opérations ou investissements des communes liés à la sécurité.

A ce propos, il suggère que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance soit sollicité pour les actions de lutte contre la radicalisation.

Monsieur le Maire précise que le FIPD finance déjà des actions communales portées par la Police Municipale et interrogera les services d'État sur une éventuelle intervention pour les actions contre la radicalisation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4 - Avance sur subvention au CCAS

Le vote du budget de l'exercice 2018 étant programmé pour fin mars, Monsieur Jean-Marc RETY propose au Conseil Municipal d'autoriser, au profit du CCAS, le versement d'une avance d'un montant maximum de 30 000 € sur la subvention qui lui sera attribuée lors du vote du Budget Primitif 2018.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 – Demande de subvention à l'État

Dans le cadre de l'installation d'un dispositif CNI/Passeport biométrique à l'Hôtel de Ville, Madame Céline TONOT propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de l'État d'un montant de 4 000 € dans le cadre de l'équipement d'un lieu pour accueillir le dispositif de recueil (travaux câblage + mobilier).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6 – Convention avec la Cie de l'Artifice et attribution de subventions dans le cadre du

projet "Valises de livres"

Madame Marie-Line BONNOT indique que le concept de « valises de livres » est un projet de la Minoterie, lieu de création jeune public et d'éducation artistique et une action de sensibilisation à l'écriture théâtrale contemporaine pour la jeunesse, avec pour objectifs de :

- donner l'envie de lire à tous les élèves,
- faire découvrir la littérature théâtrale jeunesse contemporaine,
- favoriser l'approche sensible des textes et de leur contexte par les élèves, par des activités de jeu, de lecture, de mise en voix animées par un(e) comédien(ne) ou un metteur (metteuse) en scène professionnel(le),
- relier l'écrit et l'oral, développer l'expression et la confiance en soi,
- susciter la curiosité.

Une classe de CM1 de l'école Léon Blum est associée à ce projet et accueillera sur une période allant de mars à juin une valise contenant des textes de théâtre en 15 exemplaires et un comédien se rendra au sein de l'établissement. Une représentation par les enfants aura lieu à l'issue des ateliers devant enfants et parents.

Cette action relève du CLEA-CTL, dispositif porté par la Ville avec le soutien du Rectorat de Bourgogne et de la DRAC de Bourgogne et répond aux objectifs assignés de développement des pratiques de lecture en partenariat avec les équipements scolaires.

Elle propose donc au Conseil Municipal d'approuver la convention correspondante, dont le projet avait été annexé à la convocation, et d'attribuer une subvention d'un montant de 800 € à la Cie Théâtre de l'Artifice en charge de la Minoterie à l'issue du projet.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7 – Création d'emplois temporaires

Madame Bernadette PREVOST invite le Conseil Municipal à se prononcer sur quatre délibérations concernant la création d'emplois temporaires.

La première concerne les emplois saisonniers nécessaires à l'organisation des accueils de loisirs de la ville pour les vacances scolaires d'hiver suivants :

M.M.E.L. (emplois rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'agent d'animation)

- 6 emplois à 35h00 du 12 au 25 février 2018,
- 1 emploi à 29h00 du 12 au 25 février 2018,
- 2 emplois à 28h00 du 12 au 25 février 2018,
- 1 emploi à 24h30 du 12 au 25 février 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 12 au 18 février 2018,
- 4 emplois à 35h00 du 19 au 25 février 2018.

E.L.F. (emplois rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'agent d'animation)

- 2 emplois à 35h00 du 12 au 25 février 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 12 au 18 février 2018,
- 1 emploi à 35h00 du 19 au 25 février 2018.

La Ruche (emplois rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'agent d'animation)

- 4 emplois à 35h00 du 12 au 25 février 2018.

Service jeunesse (emplois rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'agent d'animation)

- 2 emplois à 35h00 du 12 au 25 février 2018.

Service des sports (emploi rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'éducateur des APS)

- 2 emplois à 32h00 du 12 au 25 février 2018.

La deuxième concerne les emplois occasionnels pour la période du 26 février au 08 avril 2018 afin d'encadrer les enfants fréquentant la M.M.E.L., l'E.L.F. et La Ruche durant la période scolaire comprise entre les vacances de d'hiver et de printemps 2018 suivants :

M.M.E.L. (emplois rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'agent d'animation)

- 1 emploi à 32h45,

- 1 emploi à 31h40,
- 1 emploi à 30h10,
- 1 emploi à 29h55,
- 1 emploi à 28h00,
- 1 emploi à 22h55,
- 1 emploi à 22h40.

E.L.F. (emplois rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'agent d'animation)

- 1 emploi à 30h20,
- 1 emploi à 27h30,
- 1 emploi à 25h00,
- 1 emploi à 20h30,
- 1 emploi à 20h00.

La Ruche (emplois rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'agent d'animation)

- 3 emplois à 26h00,
- 1 emploi à 12h00.

Sport (emploi rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'éducateur des APS)

- 1 emploi à 14h00.

La troisième concerne la création de deux emplois à temps complet au sein des services techniques, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, l'un à compter du 3 avril 2018 et l'autre du 16 avril 2018 pour une durée de 6 mois pour accroissement saisonnier d'activité.

La quatrième concerne la création d'un emploi à temps complet au sein des services techniques, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, à compter du 1^{er} février 2018 pour une durée de 3 mois renouvelable pour accroissement temporaire d'activité et remplacement de titulaires indisponibles.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

8 – Informations – Questions diverses

Monsieur le Maire

I. informations légales

- I. Monsieur le Maire communique ensuite les informations légales que chaque conseiller a trouvées sur table :

Arrêté du 09 novembre 2017 fixant à 4 € par adulte le tarif de participation à la sortie à Reims le 18 décembre 2017 organisée par la Ruche.

Décision du 18 décembre validant une convention avec ECF CERFC LLERENA concernant la participation d'un adjoint technique à la formation « Permis C » du 19 mars au 3 avril 2018 pour un montant de 1 800 € HT.

Décision du 18 décembre 2017 validant une convention avec ECF CERFC LLERENA concernant la participation d'un adjoint technique à la formation « Permis C » du 8 au 19 janvier 2018 et à la formation « Permis BE » qui se déroulera du 19 au 21 février 2018 pour un montant de 2 535 € HT.

Arrêté du 09 janvier 2018 fixant à 4 € par adulte et à 3 € par enfant les tarifs de participation à la sortie familiale sur les pistes de Pré-Poncet à Chaux-Neuve le 22 février 2018 organisée par la Ruche.

Décision du 3 janvier 2018 validant une convention avec PLUCHERY Monique, Psychologue clinicienne et psychothérapeute concernant la participation de l'équipe d'animation du Service Jeunesse à la formation « Analyse des pratiques professionnelles en équipe » répartie en 11 séances de janvier à décembre 2018 pour un montant de 200 € chacune.

Décision du 3 janvier 2018 validant une convention avec le Cabinet Charles Jaffelin concernant la participation des agents de la Ruche à la formation « Analyse de la pratique professionnelle »

répartie en 10 séances de janvier à décembre 2018 pour un montant de 239 € chacune.

Concessions cimetièrè

Déclaration d'intention d'aliéner

Aucune DIA n'a donné lieu à l'exercice du droit de préemption.

II. informations générales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion sur le PLUi-HD organisée par Dijon Métropole, à laquelle chacun est convié, se déroulera le 8 février à 17 heures à l'Hôtel de Ville.

Le 14 février prochain, la 6^{ème} promotion des élèves gendarmes organise, en collaboration avec les services municipaux, son défi social sur le thème de la sclérose en plaque. Des actions seront organisées et des fonds récoltés en faveur de l'Association Française des Sclérosés En Plaque.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le 26 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance

Longvic le 31 janvier 2018

Le Maire

José ALMEIDA